



Genève, le 10 mai 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et de la commune de Carouge

La Confédération publie un guide pour mieux concilier énergie solaire et culture du bâti

Le département du territoire (DT) et la commune de Carouge saluent la publication, ce jour, par l'Office fédéral de la culture (OFC) de l'étude intitulée "Culture solaire - Concilier énergie solaire et culture du bâti. Un guide pour les communes de Suisse" à laquelle ils ont activement participé. Ce guide, qui servira de base de réflexion à tous les cantons suisses, donne des pistes pour mieux concilier les exigences en matière de patrimoine culturel et d'énergies renouvelables. La méthode propose aussi de passer de l'échelon du choix individuel à une vision d'ensemble du site construit. Le DT va prochainement adapter et communiquer ses nouvelles pratiques en la matière pour concrétiser les principes généraux contenus dans cette étude.

Applications concrètes et avantages de la méthode proposée

Dans son étude, la Confédération a mis au point une stratégie d'analyse des territoires, une manière de procéder qui pourra être appliquée par toutes les communes suisses et dont les résultats devraient être intégrés dans leurs instruments d'aménagement du territoire. Le canton de Genève pourra ainsi s'appuyer sur cette étude de la Confédération pour adapter ses outils existants en matière de coordination et de synergies énergie et patrimoine. Selon M. Nicolas Walder, maire de Carouge, "ce guide est un premier pas important qui permettra à la Ville de Carouge – souvent première interlocutrice administrative pour ses habitants – de promouvoir efficacement les énergies renouvelables et d'orienter les propriétaires plus facilement et très en amont quant aux choix à faire en termes énergétiques pour leur bâtiment".

Avec cette méthode, les instances concernées disposent d'une vision globale et unitaire qui facilite une répartition des fonctions. En effet, il ressort de cette étude que la production d'énergie solaire doit être favorisée dans les secteurs qui s'y prêtent le mieux, par exemple ceux en mutation ou à haute densité de constructions nouvelles, tout en faisant baisser la pression sur les sites à forte valeur culturelle et patrimoniale dont le potentiel solaire est faible. Les objectifs sont ainsi clairement identifiés, connus du public et intégrés dans les stratégies énergétiques globales et les instruments de gestion du territoire. M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, chargé du DT, accueille favorablement cette étude, qui démontre "qu'il est possible, et bénéfique pour la transition énergétique en cours, de pouvoir concilier deux politiques publiques souvent perçues comme antagonistes".

Une méthode simple et universelle

La commune de Carouge, représentative de l'urbanisme de nombreuses communes suisses, a accepté de servir d'exemple pour cette étude. Comme d'autres communes du pays, elle comporte un noyau historique reconnu, des secteurs urbanisés aux XIXe et XXe siècles, des quartiers de villas individuelles, des zones artisanales et industrielles et des espaces verts; certains de ces quartiers sont appelés à se modifier profondément dans un proche avenir.

La méthode proposée consiste à diviser la commune concernée en périmètres d'un seul tenant, homogènes et cohérents puis d'évaluer leur adaptabilité à la production d'énergie solaire en fonction de critères liés à l'urbanisme, à l'architecture et à la conservation des monuments historiques. Il s'agit ensuite d'estimer le potentiel solaire de chaque périmètre en confrontant les données fournies par le cadastre solaire, qui indique de manière standardisée l'irradiation solaire annuelle brute par bâtiment avec les enjeux de la conservation patrimoniale. Ce cadastre devrait, à terme, être complété par la prise en compte des surfaces en façades, importantes dans les zones industrielles et les nouvelles constructions.

Sur la base des résultats obtenus, les instances politiques pourront déterminer quels sont les périmètres où la priorité au solaire est élevée, moyenne, faible ou non prioritaire. Dans les premiers, les enjeux patrimoniaux sont généralement faibles et les surcroûts de production d'énergie solaire permettent de compenser le potentiel de production bien plus faible des zones moins favorables. Par exemple, le Vieux Carouge constitue un périmètre non prioritaire dans lequel les propriétaires devraient être incités à utiliser d'autres énergies renouvelables, les installations solaires devant être situées ailleurs dans la commune.

L'étude propose enfin des fiches expliquant les caractéristiques des périmètres et les recommandations qui en découlent à l'attention des administrations, des propriétaires, des maîtres d'ouvrages, des architectes et des locataires.

Contexte de cette étude

Pour faire face aux changements climatiques, les cantons doivent réduire les émissions de CO₂. La Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été largement approuvée par le peuple en mai 2017. Atteindre la société à 2000 watts vise à long terme à diviser par trois la consommation énergétique globale et à développer les énergies renouvelables, l'énergie solaire fait partie, pour couvrir ¼ des besoins. Généralement bien accueillie, cette source d'énergie suscite cependant certaines réactions dans sa confrontation avec le patrimoine bâti et paysager. C'est fort de ce constat que l'OFC a adopté cette démarche visant à promouvoir l'énergie solaire là où elle est judicieuse.

Une communication cet automne permettra de présenter plus en détails les adaptations concrètes des pratiques cantonales et communales en matière énergétique et patrimoniale.

Voir le communiqué de presse de l'office fédéral de la culture et l'étude:
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-74986.html>

Pour toute information complémentaire:

- **DT:** Mme Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, T. 022 327 94 24 ou 076 313 01 25;

- **Commune de Carouge:** *M. Nicolas Walder, maire, T. 079 550 05 13, n.walder@carouge.ch*